

DOCUMENT DE TRAVAIL

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)**

Mise à jour

En rouge : Modifications aux règlements

RÈGLEMENTS

En bleu : Reformulation de la permanence

2018-07-03

SPÉCIFIQUES

LIGUE ET CHAMPIONNAT

HOCKEY SCOLAIRE

Table des matières

Article 1	Règlements	1
Article 2	Identification des catégories.....	1
Article 3	Admissibilité.....	1
Article 4	Formation des équipes.....	2
Article 5	Uniforme d'équipe	3
Article 6	Composition de l'équipe	3
Article 7	Formule de la ligue.....	4
Article 8	Pointage au classement	4
Article 9	Bris d'égalité.....	6
Article 10	Formule des parties / particularités.....	6
Article 11	Sanctions	8
Article 71	Attribution des championnats.....	9
Article 72	Mérites sportifs	9
Article 73	Responsabilité de l'équipe hôte.....	10
Article 74	Arbitrage	10
ANNEXE 1	Couleur des uniformes des Équipes	11

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de la fédération de Hockey Québec, sauf les modifications incluses dans la présente réglementation spécifique et dans la réglementation générale du RSEQ-QCA

Toutes les sanctions émises dans le réseau [civil associatif](#) ne seront pas appliquées par le RSEQ-QCA.

ARTICLE 2 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

Atome	Du 1 ^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006
Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006
Cadet (S3)	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004
Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2003

ARTICLE 3 ADMISSIBILITÉ

Tout élève-athlète qui respecte les articles définissant les catégories et l'admissibilité des règlements généraux du RSEQ-QCA peut participer à la ligue.

3.1 Sont inclus

Tout joueur évoluant dans les ligues suivantes : peewee AA et AAA.

3.2 Sont exclus

Tout joueur évoluant dans les ligues suivantes : division 1 RSEQ, niveau 1 LHIQ, LHPS majeure, midget AAA et bantam AAA.

3.3 Junior

Tout joueur évoluant au niveau junior devra remplir le formulaire d'admissibilité spéciale du RSEQ-QCA et obtenir l'autorisation du RSEQ-QCA pour évoluer dans une ligue du RSEQ-QCA.

3.4 Réservistes

Tout joueur qui a le statut de réserviste dans une ligue associative peut évoluer dans une ligue du RSEQ-QCA.

3.5 Inscription des élèves-athlètes

Les équipes doivent inscrire leurs élèves-athlètes et entraîneurs dans le système de gestion S1.
Le numéro de chandail de chaque joueur doit obligatoirement être inscrit sur la plate-forme S1.

3.6 Admissibilité aux éliminatoires et aux championnats

Pour être admissible au championnat régional **et/ou aux séries éliminatoires**, tout joueur doit avoir participé à 40% des parties de la saison régulière.

3.6.1 Gardien de but

Les gardiens de but ne sont pas soumis à la règle 3,6.

Lors du championnat régional, une équipe qui a un gardien de but blessé et/ou absent peut aligner un gardien de but d'une catégorie inférieure.

3.6.2 Calcul de l'admissibilité

Pour le calcul relatif à l'admissibilité, la fraction du nombre doit être arrondie au nombre supérieur.

3.6.3 Blessure ou maladie

Tout étudiant qui a été blessé ou malade peut participer aux éliminatoires pourvu que le nombre de joutes auquel il a participé, plus le nombre de joutes auquel il a été absent pour blessure ou maladie, corresponde au pourcentage prévu à l'article 3.6. Pour ce faire, un certificat médical attestant la nature de la blessure ou maladie et la durée de l'inactivité nécessitée pour la guérison, doit être remis au RSEQ-QCA.

3.3.2 En cas de suspension

Tout joueur suspendu se verra ajouter une participation à son dossier pour fin de calcul du pourcentage d'admissibilité aux séries éliminatoires et aux championnats.

3.3.3 En cas de forfait ou défaut

Dans le cas d'une partie gagnée ou perdue par forfait, tous les joueurs des deux équipes inscrits sur la feuille de pointage ont automatiquement une participation ajoutée à son dossier pour fin de calcul du pourcentage d'admissibilité aux séries éliminatoires et aux championnats.

ARTICLE 4 — FORMATION DES ÉQUIPES

- ~~Les joueurs S1 ne sont pas considérés comme des joueurs doubles lettres sauf les joueurs de Bantam AA-BB et les joueurs PW-AAA.~~
- ~~Les joueurs PW-AA et AAA sont admissibles.~~
- ~~Les PW-AAA sont acceptés et considérés comme des joueurs doubles lettres.~~
- ~~Les joueurs de la **LHPS mineurs** sont considérés comme des joueurs doubles lettres.~~

Classification des équipes

~~BENJAMIN~~

~~Division 2 : ———— Aucune restriction~~

~~Division 2-b ———— 6 joueurs et plus double lettre~~

~~Division 3 ———— 5 joueurs et moins double lettre~~

~~Division 3-b ———— 6 joueurs secondaire 2 seulement et aucun joueur double lettre~~

~~CADET~~

~~Division 2 : Aucune restriction~~

~~Division 2-b 6 joueurs et plus double lettre~~

~~Division 3 5 joueurs et moins double lettre~~

~~Division 3-b Aucun joueur double lettre et joueur de la LHPS~~

JUVÉNILE

~~Division 2-b Aucune restriction~~

~~Division 2-c 6 joueurs et plus double lettre~~

~~Division 3 5 joueurs et moins double lettre~~

~~Division 3-b Aucun joueur double lettre et joueur de la LHPS~~

ARTICLE 5 UNIFORMES

5.1 L'établissement-hôte doit prévoir des chandails supplémentaires d'une couleur distincte.

5.2 L'établissement-hôte doit porter un uniforme de couleur distincte de l'uniforme des visiteurs.

5.3 Tous les joueurs d'une équipe doivent obligatoirement porter des gilets de modèle et de couleur uniforme. Les gardiens de but ne sont pas soumis à cette règle.

ARTICLE 6 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

~~6.1 Joueurs habillés / partie : Maximum = illimité
Minimum = 9 + 1 (gardien)~~

~~Joueurs inscrits - division 3 :~~

~~Maximum = 19 joueurs~~

~~Minimum = 9 + 1 (gardien)~~

~~6.1.1 Joueurs habillés/partie-division-2~~

~~Benjamin : Maximum = illimité~~

~~Minimum = 12 joueurs~~

~~Cadet et juvénile : Maximum = 17 joueurs~~

~~Minimum = 12 joueurs~~

~~Joueurs inscrits - division 2 :~~

~~Maximum = 19 joueurs~~

~~Minimum = 11 + 1 (gardien)~~

6.2 Participation féminine

La participation féminine est autorisée et ce sans restriction.

6.3 Joueurs substitués

Un ou plusieurs joueurs de catégorie ou niveau inférieur peuvent s'aligner avec une équipe de catégorie ou niveau supérieur, seulement pour permettre à cette équipe d'atteindre strictement le nombre minimum de joueurs +1 prévu à la réglementation pour disputer une seule partie en mode partie (ou 1 tournoi en mode de tournoi).

ARTICLE 7 CONTACT PHYSIQUE

7.1 Seules les ligues des catégories et niveaux suivantes permettent le contact physique : benjamin D2, cadet D2 et juvénile D2b.

ARTICLE 8 POINTS AU CLASSEMENT

8.1	Partie gagnée :	3 pts
	Victoire en prolongation	2 pts
	Défaite (prolongation) :	1 pt
	Défaite :	0 pts
	Forfait :	0 pt (pointage de buts 0-2)

8.2 Écart de 7 buts et plus

Le pointage officiel et à indiquer dans le classement est limité à un écart de 7 buts.

8.3 Cas de défaut

Pour les parties qui se terminent par défaut, lors du traitement des bris d'égalité au classement final, le RSEQ-QCA considèrera le pointage réel de la partie.

8.4 Éthique sportive

Chaque équipe qui respecte la norme de base établie en minutes de punition se mérite un (1) point d'éthique sportive au classement général.

Si la norme de base en minutes de punition n'est pas respectée, l'équipe **fautive** n'aura pas **le point d'éthique sportive**.

Division	Minutes de punition	Points
Benjamin	12 minutes et –	1
	13 minutes et +	0
Cadet	14 minutes et –	1
	15 minutes et +	0
Juvénile	16 minutes et –	1
	17 minutes et +	0

Toute punition majeure, expulsion, forfait **ou** manquement majeur au code d'éthique et de la charte de l'esprit sportif prive l'équipe **fautive** du point **d'éthique sportive**.

8.4.1 Arrêt de partie pour fautes majeures

Une 2^e faute menant à une expulsion (D,E) dans une rencontre pour la même équipe ~~et/ou une 1^{re} faute majeure (D) commise durant les 5 dernières minutes d'une partie~~ met immédiatement fin à la rencontre.

Précisions à considérer lors d'une bataille :

- Tous les joueurs impliqués recevront une faute majeure et seront expulsés de la ligue;
- L'équipe du joueur instigateur sera considérée fautive, donc l'équipe perdra la partie par forfait;
- Si les 2 joueurs sont également considérés comme instigateur, les 2 équipes seront également fautives.

Sanctions lors de l'arrêt de la partie dans les 5 dernières minutes de jeu

- L'équipe fautive perd sa partie par forfait ;
- L'équipe perd son point d'esprit sportif pour la rencontre ;
- Amende de 25\$.

Si récidive en saison, l'amende doublera ainsi que les frais d'arbitrage.

8.4.2 Éliminatoires

À la 25^e minute de punition d'une équipe, en temps régulier, cette équipe est automatiquement disqualifiée et on met un terme à la rencontre. **Cette sanction automatique ne s'applique pas si la situation se produit lors des prolongations.**

8.4.3 Accès au séries éliminatoires et championnat

Toute équipe doit obtenir 60% des points d'éthique sportive pour conserver son accès aux éliminatoires ou aux championnats.

8.4.3.1 Calcul

Pour le calcul relatif à l'admissibilité, la fraction du nombre doit être arrondie au nombre supérieur.

ARTICLE 9 BRIS D'ÉGALITÉ

~~En cas d'égalité, les critères seront appliqués dans l'ordre suivant sans revenir à un critère précédent avant d'avoir complété toutes les étapes suivantes :~~

- ~~1. Le nombre de points récolté des parties des équipes à égalité;~~
- ~~2. Plus grand nombre de victoires en temps régulier;~~
- ~~3. Plus grand nombre de victoires des équipes à égalité;~~
- ~~4. Plus grand quotient des « points pour »/ « points contre » des parties impliquant les équipes à égalité;~~
- ~~5. But pour + but contre divisé par but contre des parties impliquant les équipes à égalité.~~

~~En cas d'égalité au classement, on départage les équipes en égalité en se basant sur les critères indiqués ci-après.~~

~~Chaque critère étant utilisé dans l'ordre noté, successivement et séparément, jusqu'à ce qu'une équipe obtienne un avantage.~~

~~Cependant, dans l'hypothèse d'un calendrier déséquilibré le critère 1 ne s'applique pas et le départage doit s'effectuer à partir du critère 2.~~

- ~~1. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de victoires au calendrier en temps régulier.~~
- ~~2. L'équipe qui a le plus grand nombre de victoires dans les matchs disputés entre les équipes en cause.~~
- ~~3. L'équipe qui a le plus grand (haut) quotient entre les buts pour et les buts contre dans les matchs impliquant les équipes en cause.~~
- ~~4. L'équipe ayant le plus de points d'esprit sportif au classement de la saison régulière.~~
- ~~5. L'équipe ayant encaissé le plus petit total de but contre elle dans l'ensemble des matchs de la saison régulière.~~

ARTICLE 10 FORMULE DES PARTIES / PARTICULARITÉS

10.1 Tournois de classement

- 1^{er} période : Vingt (20) minutes en temps continu
- 2^e période : Vingt (20) minutes en temps continu
- La plage horaire pour une partie est de soixante (60) minutes.
- Une période de trois (3) minutes est allouée à l'échauffement avant chaque partie.

10.1.1 Prolongation lors des tournois de classement

Il n'y a aucune prolongation lors des tournois de classement.

10.2 Saison régulière

- 1^{re} période : Douze (12) minutes
- 2^e période : Quinze (15) minutes
- 3^e période : Quinze (15) minutes
- La plage horaire pour une partie est de quatre-vingt-dix (90) minutes
- Une période de trois (3) minutes est allouée à l'échauffement avant chaque partie.

En 2^e période, l'entraîneur de l'équipe qui tire de l'arrière par 5 buts et plus peut demander le temps continu. Lors des 5 dernières minutes de la rencontre, si un écart de 5 buts et plus sépare les 2 équipes, la partie se termine automatiquement en temps continu.

En 2^e période, dès que l'écart atteint 7 buts, la partie se termine automatiquement en temps continu.

10.2.1 Prolongation en saison régulière

- Fusillade à 3 joueurs (en alternance)
- Fusillade 1 joueur à la fois, toujours avec des joueurs différents

10.3 Séries éliminatoires et championnats

- 1^{re} période : Douze (12) minutes
- 2^e période : Quinze (15) minutes
- 3^e période : Quinze (15) minutes
- La plage horaire pour une partie est de quatre-vingt-dix (90) minutes.
- Une période de trois (3) minutes est allouée à l'échauffement avant chaque partie.

10.3.1 Prolongation en séries éliminatoires et championnats

Si l'une ou les deux équipes a perdu son point d'éthique sportive, en prolongation, elle devra jouer avec un joueur en moins tout au long de la prolongation.

- 5 minutes* à 5 joueurs incluant le gardien.
- 5 minutes* à 4 joueurs incluant le gardien
- Fusillade à 3 joueurs (en alternance).
- Fusillade 1 joueur à la fois, toujours avec des joueurs différents.

**** (Les joueurs de l'étape 3 ne peuvent pas revenir à l'étape 4)**

En prolongation, le temps est continu et la partie prend fin dès le premier but, cependant la dernière minute est chronométrée.

Une pause de transition maximale de 30 secondes entre chaque étape est accordée.

10.4 Temps mort

Chaque équipe a droit à 1 temps mort par partie.

ARTICLE 11 **SANCTIONS**

Toute suspension doit être purgée selon les [dispositions présentées dans le tableau des sanctions l'article 7.5.6](#) des règlements administratifs de la Fédération de Hockey Québec à l'exception de :

11.1 Bagarre

Un joueur identifié comme agresseur (coup de poing) est exclu de la ligue pour l'année en cours. Si 2 joueurs sont impliqués dans une bataille, ils sont exclus de la ligue pour l'année en cours. Les sanctions selon l'implication des joueurs dans une bagarre seront émises selon le rapport de l'officiel. S'il y a récidive dans la même équipe lors de la journée, cette dernière est exclue pour la journée et son cas est soumis au comité de vigilance.

11.2 Pénalités mineures dans une rencontre

Un joueur qui se voit décerner une 6^e minute de punition dans une même rencontre est automatiquement exclu de la rencontre (cette exclusion n'entraîne pas de suspension automatique pour la prochaine rencontre). Le marqueur doit avertir l'entraîneur après la 4^e minute de punition d'un joueur.

11.3 Faute majeure

Lors d'une faute majeure avec expulsion, le joueur est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. [L'entraîneur est responsable d'appliquer cette sanction.](#)

Le cumul de deux (2) fautes menant à une expulsion (D,E) dans la saison [entraîne une expulsion du joueur de la ligue.](#)

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
RÈGLEMENTS

2018-07-03
SPÉCIFIQUES

CHAMPIONNAT

HOCKEY SCOLAIRE

ARTICLE 71 ATTRIBUTION DES CHAMPIONNATS

Les écoles qui désirent accueillir un championnat régional devront faire parvenir le document de mise en candidature avant le 15 février. Un minimum de deux dates sera **exigé** lors de la mise en candidature.

L'attribution des lieux de championnats régionaux sera faite en fonction des mises en candidature et du classement en date du dernier vendredi de février.

~~Pour la saison 2018-2019, les championnats auront lieu entre le 22 mars et 17 avril 2019.~~

~~Les championnats auront lieu entre le 15 et le 30 mars~~

~~L'attribution des lieux de championnats régionaux est faite à la fin de la saison régulière en fonction du classement général.~~

ARTICLE 72 MÉRITES SPORTIFS

~~Saison régulière~~

~~Une bannière locale est à l'enjeu à la suite du calendrier régulier pour chacune des ligues et/ou sections.~~

~~Championnat régional~~

~~Division 2-b—~~

- ~~➤—Bannière régionale~~
- ~~➤—Médailles régionales Or Argent Bronze (25 médailles / équipes)~~

~~Division 3 et 3-b~~

- ~~➤—Bannière locale~~
- ~~➤—Médailles locales Or Argent Bronze (25 médailles / équipes)~~

~~Aucune médaille ne sera remise dans les catégories de niveaux 2 de séries éliminatoires.~~

~~***Il n'y aura plus de finale de bronze dans la catégorie juvénile.*~~

72.1

Catégories	Bannière de saison locale	Bannière de champion locale	Bannière de champion régional	25 Médailles locales par équipe	25 Médailles régionales par équipes
Atome					
Division 2b	x	x		x	
Division 3 / 3b	x	x		x	
Benjamin					
Division 2b	x		x		x
Division 3 / 3b	x	x		x	
Cadet					
Division 2b	x		x		x
Division 3 / 3b	x	x		x	
Juvenile					
Division 2b	x		x		
Division 3 / 3b	x	x			

72.2 Aucune finale de bronze ne sera tenue dans les catégories juvéniles.

ARTICLE 73 RESPONSABILITÉ DE L'ÉQUIPE HÔTESSE

L'équipe hôteesse devra fournir les rondelles à toutes les équipes du tournoi.

ARTICLE 74 ARBITRAGE

Pour toutes les catégories, deux (2) arbitres seront assignés pour chacune des parties, toutefois, advenant la présence d'un (1) seul arbitre, la partie devra se jouer.

En cas d'absence des arbitres, l'équipe hôteesse du tournoi doit contacter le RSEQ-QCA.

ANNEXE 1 COULEUR DES UNIFORMES DES ÉQUIPES

**Mise à jour après la réunion de la ligue.

#	Institutions	Couleurs
1	Académie Saint-Louis	Local : jaune / visiteur : marine
2	Ancienne-Lorette	Noir (Style Ottawa)
3	Aubier	Rouge / Blanc
4	Benoît-Vachon	Blanc / Bleu
5	Beaurivage	Noir / Blanc
6	Camaradière	Bleu / Blanc
7	Cardinal-Roy	Rouge
8	CFER Navigateurs	Bleu / Vert / Blanc
9	Chanoine-Beudet	Blanc / Gris / Vert
10	Champagnat-Guil. Couture	Blanc / Rouge
11	Clé du Boisé	Blanc / Marine
12	Collège des Compagnons	Noir / Mauve (Style Los Angeles)
13	Deux-Rives	Rouge
14	Donnacona	Noir (Style Pittsburgh)
15	Disraëli	Jaune / Noir
16	Etchemins	Bleu / Rouge
17	Jésus-Marie Beauceville	Bleu-Gris / Blanc
18	Louis-Jaques-Casault	Bourgogne
19	Louis-Jobin	Bleu et blanc
20	Mont Sainte-Anne	Rouge / Noir
21	Odyssée Lafontaine	Noir / Blanc / Jaune (Style Boston)
22	Pionniers (Trois-Rivières)	Rouge / Blanc
23	Plateau	Bleu / Blanc
24	St-Damien	
25	Rivières-du-Loup	Blanc / Noir
26	Samuel-de-Champlain	Noir-Blanc
27	Saint-Anselme	Rouge / Blanc
28	Thetford Mines	Vert Forêt
29	Saint-François (polyvalente)	Rouge
30	Saint-Marc-des-Carières	Bourgogne / Bleu
31	St-Patrick's	Vert Kelly
32	École sec. Veilleux	Jaune
33	St-Prosper (Abénaquis)	Noir (Boston)
34	Collège Sainte-Anne (La Pocatière)	Rouge
35	St-Jean-Eudes	Orange / Vert